

Interview de Catherine Galletti, conférencière de la Journée du jeudi 20 janvier 2022



“Simplification et pérennisation : l'apport de l'orthodontie”

Comment allez-vous traiter la question de l'orthodontie dans cette journée consacrée au retraitement ?

Je vais montrer l'apport de l'orthodontie dans la simplification et la pérennisation des soins. Je poserai d'abord la question du « *pourquoi un retraitement ?* » en dégagant deux grands cas de figure : soit le soin est inadapté, soit l'évolution physiologique a changé la donne et nécessite un retraitement. Dans le premier cas, je montrerai qu'il faut tirer les leçons du passé et s'interroger sur la nécessité ou non d'intégrer un temps orthodontique. L'objectif étant ici de créer les conditions les plus favorables à la réussite du nouveau traitement. Le second cas concerne l'évolution naturelle de la denture avec, par exemple, une couronne qui n'est plus adaptée à cause de la migration physiologique. Entre autres facteurs importants, j'insisterai sur la prise de conscience que nous devons avoir quant à la croissance du massif facial, dont on sait aujourd'hui qu'elle ne s'arrête pas à l'âge adulte, et le rôle important des dysfonctions et para-fonctions.

Allez-vous aborder la question de l'acceptabilité par le patient, qui ne vient pas consulter pour un traitement orthodontique ?

Oui. Mais avant d'y venir, je vais montrer, cas cliniques à l'appui, comment le praticien peut et doit établir la différence entre les mouvements simples et les mouvements difficiles à obtenir. Pour les situations simples, le temps de traitement orthodontique pourra s'établir autour de six mois. En revanche, les situations plus complexes pourront impliquer un traitement orthodontique global, et l'enjeu sera alors, en effet, l'acceptabilité du patient en termes de coût et de temps.

Quels seront vos messages essentiels ?

Mon objectif est de faire en sorte que le praticien puisse expliquer au patient « *pourquoi ça bouge* » et pourquoi dans certains cas il est nécessaire de passer par une phase orthodontique. Le deuxième enjeu consistera à expliciter la différence entre mouvements simples et mouvements difficiles. Que peut apporter l'orthodontie, qu'est-il possible de faire, mais aussi, que peut-on faire de simple ? Enfin, j'insisterai sur l'apport de l'orthodontie dans la pérennisation du traitement. L'orthodontie permet en effet de stabiliser les migrations avec la contention, et cela d'autant mieux si elle contribue à corriger les malpositions et les dysfonctions. /